

7 Jours Filpac CGT

n°162 – jeudi 8 septembre 2011

Directeur de la publication : Marc Peyrade - Rédaction : Jean Gersin / gersin@filpac-cgt.fr - Antoine Peillon
FILPAC-CGT : Case 426 – 263, rue de Paris – 93514 Montreuil cedex Tél. : 01 48 18 80 24 – Fax : 01 48 51 99 07 filpac@filpac-cgt.fr – www.filpac-cgt.fr

Plainte en diffamation contre le secrétaire général de la Filpac CGT et le site fédéral ! Pour quelle raison ? Regardez l'illustration ! SEPL Sud Ouest demande à la Filpac CGT 5 000 euros pour cette photo de mouton ! Voilà qui fait grimper le prix du gigot...

Les journaux de la SEPL, la presse hebdomadaire du groupe Sud Ouest, passent une publicité revendicative, à la demande des journalistes et employés en lutte pour leurs salaires. Elle est reprise par le site fédéral le 7 juillet 2011.



La légende de la publicité revendicative est la suivante :

« La direction se refusant à toute augmentation même minime, les salariés des hebdomas du groupe Sud Ouest ayant pourtant privilégié le dialogue et avant toute action plus vigoureuse et toujours préjudiciable rappellent qu'ils ne sont pas du bétail. »

Pour la direction de SEPL Sud Ouest et son armée de juristes, voilà qui motive un procès en diffamation à la 17^e chambre correctionnelle de Paris le 27 octobre à 13 h 30, au motif suivant :

« Cette assertion est d'autant plus violente à l'encontre de la SEPL qu'elle est appuyée par la publication d'une photographie représentant un mouton (...) Il est ainsi clairement imputé à la SEPL d'avoir créé une situation de conflit social, et ce tant en refusant d'augmenter les rémunérations que de discuter avec les salariés, qu'elle traiterait comme du bétail. (...)

« Monsieur Marc Peyrade, secrétaire général de la Filpac CGT et pris en qualité de directeur de publication du site filpac.cgt.fr... a ainsi commis le délit de diffamation envers un particulier... (...)

« La publication de ces propos diffamatoires sur le site de la Filpac CGT suscite un préjudice considérable à la SEPL. En effet, ce site syndicaliste spécialisé dans les métiers de l'édition est lu et/ou relayé auprès de la majorité des professionnels de la presse auprès de qui les propos diffamatoires ont été diffusés. »

Les plaideurs en débattent...

Cette affaire ne serait que grotesque. Elle est sérieuse. La phrase analysée comme violente et diffamatoire, si elle était jugée comme telle, impliquerait un silence fédéral sur la plupart des sujets.

Car enfin : que les salariés estiment n'être pas du bétail, quoi de plus légitime et comment le dire plus élégamment ? Et si le site fédéral ou toute autre publication de la Filpac, avec son secrétaire général, se voient condamnés pour avoir retranscrit le sentiment des salariés, que deviennent les lois de représentation syndicale, notamment celles des délégués du personnel et délégués syndicaux ?

C'est cela qui est visé par la direction de la SEPL. Ajoutons qu'au chapitre de la violence, on a vu pire, non ?

Faudrait-il soumettre le texte syndical à publier à une commission de censure composée des représentants patronaux, leurs avocats et autres huissiers de justice ?

La Fédération appelle tous ses syndicats à défendre la liberté d'expression syndicale ! A suivre dès demain. Ce n'est qu'un début...

Bruno Franceschi inflige une mise à pied de 5 jours à la rédactrice en chef adjointe, déléguée Filpac CGT, du *Résistant* de Libourne pour avoir autorisé le passage de la publicité revendicative, en illustration !

La Filpac CGT n'accepte pas que, pour un fait revendicatif, une salariée, rédactrice en chef adjointe, depuis 20 ans au résistant de Libourne, soit mise à pied.

La Filpac CGT rejette et le ton, et le fond et la forme de cette sanction, prononcée de façon humiliante et comminatoire à l'encontre d'un des piliers du journal Le Résistant.

La Filpac CGT dénie à M. Franceschi le droit de s'ériger en juge et partie dans une affaire revendicative, dont il détient les clés, puisqu'en tant que co-gérant de la SEPL, il réussit le tour de force de créer la situation conflictuelle, de susciter la réaction syndicale donc collective du personnel, et de condamner selon sa justice interne une déléguée Filpac CGT.

La Filpac CGT appelle tous ses syndicats à exprimer leur solidarité à Béatrice FERRER-LASCOURREGES, en exigeant de la direction qu'elle annule cette sanction et qu'elle revienne à ses responsabilités sociales et morales.

Où envoyer l'expression de la Solidarité ?

**Monsieur Bruno Franceschi
co-gérant de la SEPL
23 Quai de Queyries
33094 Bordeaux
Tel : 05 35 31 21 14
fax : 05 35 31 21 19**



Le 29 septembre 2011 tous devant le siège de la COPACEL !

M-Real, UPM Stracel, GPV, Arjo, Condat, Ontex... Les patrons ne sont pas responsables de la destruction des usines et des emplois ? Vraiment ? Qui, alors ?

Les patrons de la Copacel jouent à cache-cache : ils prétendent défendre le papier en se déclarant irresponsables devant les états majors des groupes mondiaux. Le gouvernement et ses préfets jouent au même jeu : « On n'y peut rien », disent-ils aux licenciés, c'est la mondialisation... Les patrons ont les mains libres pour tailler dans les unités de production et les effectifs.

Dans l'entreprise, chaque patron veut faire croire que l'arrêt de production et de machines peut être bénéfique : il y aurait opportunité à récupérer la charge de travail. Le malheur des uns ferait le bonheur des autres... Pendant le temps que certains gobent la mouche, le nez dans le guidon, le nombre d'usines recule, l'emploi régresse, le secteur industriel entier est marginalisé. Même quand ça roule, les patrons veulent détruire des emplois, on l'a vu chez SCA Le Theil.

Au principe patronal de concurrence de tous contre tous, les syndicats de la Filpac CGT opposent le principe de solidarité.

L'indifférence à l'égard des licenciés les amène pour longtemps au chômage. Ils passent de boulots précaires à pas de boulot du tout. Il n'y a pas de reconversion. C'est ça le résultat de la concurrence et de l'égoïsme. Alors reconstruisons la solidarité entre nous.

Les patrons, quand ils manient la peur du chômage, appliquent une discipline entre eux. Organisons-nous pour agir ensemble.

Les patrons sont toujours d'accords entre eux quand il s'agit de tailler dans l'effectif et de répandre la peur du lendemain.

Et nous ? Trop souvent nous agissons de façon solidaire mais insuffisante. Il faut que la défense de l'emploi devienne une cause commune, malgré les difficultés : le chômage de masse est une puissante arme dissuasive à l'action. Relevons le défi en agissant tous ensemble, tous mobilisés !

L'action solidaire, tous mobilisés, signifie qu'au moins dans l'entreprise une assemblée d'information se tient, pour que chaque salarié reçoive l'antidote syndicale au poison de la propagande patronale.

Le premier devoir des syndicalistes, c'est d'informer les salariés et de leur communiquer l'ensemble des informations à leurs dispositions. Le patron, lui, communique tous les jours. Ce n'est pas sans effet. Nul n'est tenu à l'impossible, chacun a un devoir de communication !

Solidarité, agir ensemble, informer, voilà les trois principes d'action Filpac CGT.

La charte papetière a posé la première pierre d'une mobilisation pour la défense de nos industries papetières. Les luttes de tous les jours des salariés de nos industries mettent en évidence les incohérences et les manipulations des entreprises, pour essayer de faire accepter l'intolérable aux salariés de nos branches.

L'heure est l'action : pour préparer une mobilisation générale, pour la défense de nos emplois, de nos projets industriels, et de notre filière papetière ! Le premier rendez-vous de cette rentrée est le 29 septembre, jour d'actions, de mobilisation et de réunion de tous les salariés. Pour que personne ne soit laissé pour compte.

Tous les syndicats, salariés sont appelés à y prendre part de façons active et revendicative par tous types d'actions définis collectivement au sein de chaque syndicat Filpac. La FILPAC toute entière doit montrer que le mot solidarité garde toute sa force.

« Le papier et ses emplois est un produit d'avenir, à condition de se battre pour cet avenir »